CANAL DE CARPENTRAS

BILAN D'ACTIVITE ANNEE 2024

LE PERSONNEL 1
LISTE DU PERSONNEL EN 2024 1
STATISTIQUES DU PERSONNEL EN 2024 2
AFFAIRES COURANTES 3
CONSEILS SYNDICAUX 3
LISTE DES DELIBERATIONS 3
COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL 6
ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE 7
MARCHE PUBLIC POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE 7
BILAN DES PRELEVEMENTS D'EAU 8
CONTEXTE CLIMATIQUE 8
DURANCE 9
RHONE – SECTEUR PIOLENC 10
RHONE – SECTEUR GRANGE NEUVE 11
LE BILAN FINANCIER DE 2024 12
COMPTE ADMINISTRATIF 12
SECTION FONCTIONNEMENT 13
SECTION INVESTISSEMENT 15
MONTANT DE LA DETTE 17
LES PROJETS PHARES DE 2024 18
SECURISATION DU CANAL 18
DENSIFICATION DU RESEAU SOUS PRESSION 19
MODERNISATION DU RESEAU GRAVITAIRE 19
ETUDES 20
NOUVEAUX LOCAUX 21
PROJET HPR 21
COMMUNICATION 22

LE PERSONNEL

LISTE DU PERSONNEL EN 2024

L'ASA du canal de Carpentras compte **42 employés** en 2024, répartis en 5 services.

Directrice :	Sandrine PIGNARD
Chargée de projet/Adjointe de direction :	Mélanie RICHARD
Chargé de mission HPR :	Bertrand SAUGUES
Responsable Réseau Gravitaire :	Guillaume COURIAS
Brigadier secteur 5 :	Raoul PUIG
Garde secteur 5 :	Peter SERRES
Garde secteur 5 :	Pascal MIGNOT
Garde secteur 5 :	Jean-Luc PAGES
Garde secteur 5 :	Loïk LE SAUK
Garde secteur 5 :	Philippe RAVOIRE
Brigadier secteur 8 :	Guilhem CAVENE
Garde secteur 8 :	Joachim LANGLADE
Garde secteur 8 :	Laurent BONNET
Garde secteur 8 :	Nicolas CLERC
Garde secteur 8 :	Rémi RIALHE
Brigadier secteur 9 :	Fabien MONANGE
Garde secteur 9 :	Christian SILVERIO
Garde secteur 9 :	Evan DAVIN
Garde secteur GN :	Mickael PASCAL
Garde secteur GN :	Aimé JAFFUEL
Conducteur d'engin :	Philippe TEYSSEIRE
Conducteur d'engin :	Patrick DEBAUD
Responsable Travaux Neufs :	Alexandra LE BARON
Technicien Travaux Neufs :	Luc BARTOLO
Responsable Administrative :	Nadine FRIZET
Agent de rôle (facturation) :	Patricia FARAUD
Agent de rôle :	Emma MORIOT (arrivée en 2024)
Agent d'accueil :	Céline MURGIA (arrivée en 2024)
Référente RH :	Julie CHAMBON (arrivée en 2024)
Assistante comptable :	Céline PONCET
Responsable Stations et bassins :	Vincent DUFOUR (depuis mai 2024)
Electromécanicien :	Nicolas PEILLARD
Technicien gestion ouvrages hydrauliques	Daniel BENOIT

Responsable Exploitation et Maitrise d'œuvre :	Bastien ALLEGRE
Responsable des agents :	Richard KALISEWSKI
Agent de réseau sous pression :	Alex BLANC
Agent de réseau sous pression :	Laurent PICARD
Agent de réseau sous pression :	Raphaël RODRIGUEZ
Agent de réseau sous pression :	Franck VELLA
Agent de réseau sous pression :	Brice IMBERTI
Agent de réseau sous pression :	Xavier HORVAT
Chaudronnier :	Théo CARAMELLI
Administrateur droit des sols :	Nicolas LECOMPTE
Agent administratif :	Pascale ARNAUD

STATISTIQUES DU PERSONNEL EN 2024

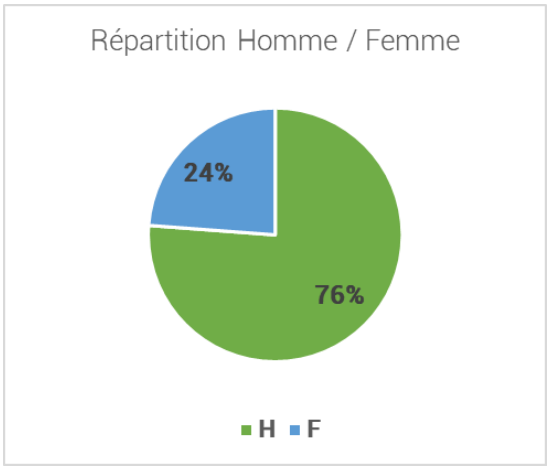

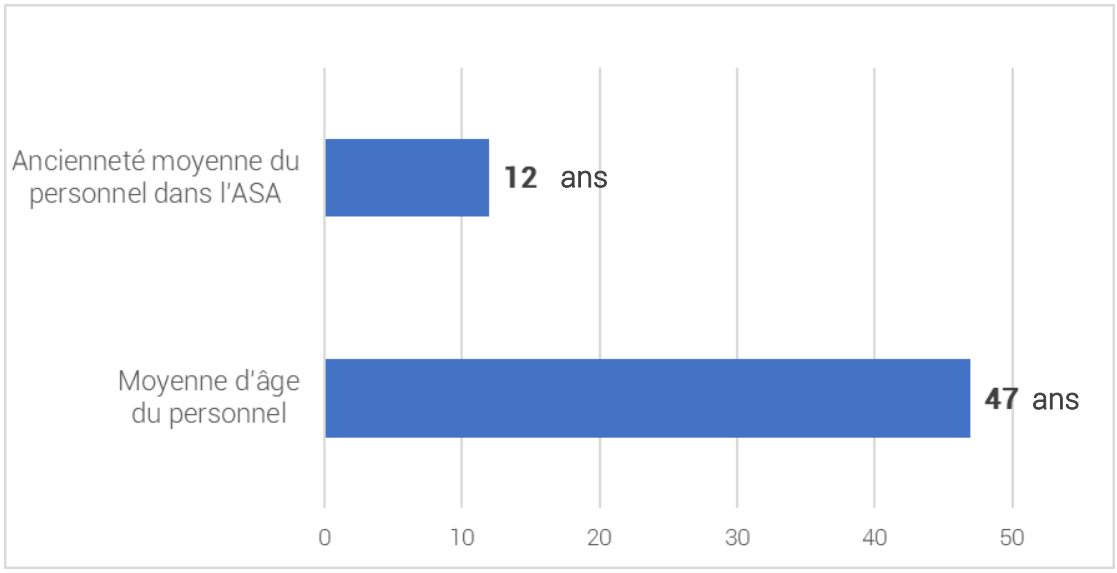

AFFAIRES COURANTES

CONSEILS SYNDICAUX

N°	DATE	TITULAIRES PRESENTS OU REPRESENTES (/34)	NOMBRE DE DELIBERATIONS PRISES
1	29/01/2024	18	12
2	22/04/2024	20	16
3	11/07/2024	19	10
4	07/10/2024	17	24
5	16/12/2024	21	9

LISTE DES DELIBERATIONS

Toutes les délibérations de l'ASA sont consultables dans ses locaux, sur demande.

- Délibérations du conseil syndical du 29/01/2024

1	Budget primitif 2024
2	Modification des grilles de salaire du règlement de l'ASA
3	Demande occupation du domaine public – Secteur de Sarrians
4	Extension de périmètre 2023
5	Travaux facturés par l'ASA en 2022 et 2023
6	Infractions 2023 au règlement pour la police de l'ASA et le service des arrosages
7	Remboursement de frais du personnel
8	Rôle secteur Carpentras - arrosage 2023 exercice 2024
9	Convention avec la Fédération de pêche 2024-2026
10	Adhésion 2024 à la Confédération Générale de l'Agriculture
11	Convention pour interventions scolaires et balades sur berges - Association OPUS
12	Subvention 2024 - Association des agents du canal de Carpentras

- Délibérations du conseil syndical du 22/04/2024

1	Compte Administratif 2023
2	Compte de Gestion 2023
3	Affectation des résultats 2023
4	Avenant n°1 au marché « densification du réseau sous pression à Carpentras/Serres »
5	Infraction 2023 secteur gravitaire
6	Remboursement de frais du personnel
7	Remboursement de frais du personnel
8	Travaux de sécurisation canal 4ème tranche - 2024 2025
9	Demande de subvention - Travaux de modernisation Grand Saint Hilaire à Monteux
10	Vote du règlement intérieur pour le personnel de l'ASA
11	Participation financière à la réalisation de l'œuvre sur les canaux Durance
12	Convention pour la mise en place d'un Compte Epargne Temps
13	Demande d'autorisation d'occupation du domaine public - Secteur Jonquières
14	Demande d'autorisation d'occupation du domaine public - Secteur Beaumes de Venise
15	Demande d'autorisation d'occupation du domaine public - Secteur Beaumes de Venise
16	Demande de subvention - Etude prise sur le Rhône secteur Piolenc Uchaux

- Délibérations du conseil syndical du 11/07/2024

1	Attribution du marché accord cadre fourniture et acheminement d'électricité
2	Demande de subvention - Travaux de modernisation filiole 3 Mourret à Carpentras
3	Demande de subvention modificative - Travaux de modernisation Grand Saint Hilaire à Monteux
4	Demande de subvention - Travaux de modernisation les Vergers du Mourre à Loriol du Comtat
5	Remboursement de frais du personnel
6	Déclassement Filioles et divisions - Commune de l'Isle sur Sorgue
7	Délégation signature Président pour le marché subséquent de fourniture et acheminement d'électricité
8	Demande d'autorisation d'occupation du domaine public - Secteur Sorgues
9	Demande d'autorisation d'occupation du domaine public - Secteur Monteux (Société Orange)

10	Demande d'autorisation d'occupation du domaine public - Secteur Monteux (Société ENEDIS)

- Délibérations du conseil syndical du 07/10/2024

1	Budget supplémentaire 2024
2	Redevances 2024 secteur PIOLENC UCHAUX
3	Redevances 2024 secteur GRANGE NEUVE
4	Rôle arrosage 2024 secteur PIOLENC UCHAUX
5	Rôle arrosage 2024 secteur GRANGE NEUVE
6	Admissions en non-valeurs
7	Déclassement du domaine public – Secteur Carpentras quartier Fontaite
8	Déclassement du domaine public – Secteur Monteux
9	Déclassement du domaine public – Secteur Saumane filiole Amadou
10	Subvention complémentaire et solde 2024 - Association des Agents
11	Remboursement de frais à la suite d'une casse lors de travaux
12	Cession véhicule Citroën Berlingo
13	Cession véhicule Peugeot Boxer
14	Lutte incendie - indemnisation financière 2024
15	Demande d'autorisation d'occupation du domaine public - Secteur Beaumes de Venise
16	Demande d'autorisation d'occupation du domaine public - Secteur Jonquières
17	Attribution du marché à bon de commande - Entretien réseau gravitaire 2025-2028
18	Déclassement du domaine public – Secteur de Carpentras
19	Cession parcelles propriétés de l'ASA à Carpentras
20	Remboursement prêt relais Crédit Agricole - 500 000 €
21	Contrat de fourniture de licences FAC SIMILE – CANON (photocopieurs)
22	Déclassement du domaine public – Secteur Monteux
23	Cession parcelles propriétés de l'ASA à Monteux
24	Avenant à la convention de délégation de maitrise d'ouvrage pour mutualisation des solutions SIG

- Délibérations du conseil syndical du 16/12/2024

1	Attribution du marché contrat d'assurance responsabilité civile - BEAC 2025-2029
2	Demande de subvention – Postes pour l'animation du contrat de canal 2
3	Demande d'autorisation d'occupation du domaine public - Secteur Monteux
4	Demande d'autorisation d'occupation du domaine public - Secteur Sarrians
5	Demande d'autorisation d'occupation du domaine public - Secteur Châteauneuf du Pape
6	Demande d'autorisation d'occupation du domaine public - Secteur Monteux
7	Déclassement du domaine public – Projet de modernisation la Crosette
8	Infractions 2024 au règlement de l'ASA
9	Participation complémentaire - Etude d'extension sur le secteur des dentelles de Montmirail

COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Instances	Contenu	Nombre de membres et de réunion en 2024
Commission d'appels d'offres	Etudier les réponses faites aux appels d'offres et proposer un choix d'attribution au conseil syndical	7 membres 4 réunions en 2024
Commission d'occupation du domaine public	Etudier les demandes d'occupation du domaine public de l'ASA et proposer des décisions au conseil syndical	8 membres 5 réunions en 2024
Groupe de travail sur le personnel	Orienter les axes de travail et les décisions sur la gestion du personnel	6 membres 1 réunion en 2024
Groupe de travail sur la base de répartition de dépenses (tarifs)	Orienter les axes de travail et les décisions pour la création d'une nouvelle base de répartition des dépenses	10 membres 4 réunions en 2024
Groupe de travail sur les nouveaux locaux	Orienter les axes de travail et les décisions pour la construction d'un nouveau siège pour l'ASA	5 membres 3 réunions en 2024

ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE

Le contrat d'assurance de l'ASA concernant la responsabilité civile avait comme échéance le 31 décembre 2024. Une consultation des assureurs a donc dû être mise en œuvre par les services de l'ASA au cours de l'année 2024.

Pour mener à bien cette opération de renouvellement de ce contrat d'assurance, l'ASA a fait appel à la société Protectas afin d'être aidée dans le diagnostic, le traitement, la préparation et l'analyse de ce renouvellement de contrat.

Un appel d'offre a donc été lancé afin de trouver un contrat d'assurance « responsabilité civile ». Cependant, cet appel d'offre a été infructueux ; aucune offre n'ayant été remise à l'ASA. En effet, les établissements publics comme l'ASA ayant un lien avec la gestion de l'eau, le changement climatique et ses aléas ont de plus en plus de difficultés à trouver un assureur. Pendant six mois, les services administratifs de l'ASA ont redoublé d'effort pour tenter de trouver un assureur responsabilité civile à l'ASA via une consultation sous forme de procédure sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R. 2122-2 du Code de la commande publique.

A la suite de cette consultation, l'ASA a reçu une offre :
La compagnie d'assurance BEAC – SAS BEAH a fait une proposition en groupement avec LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY EUROPE SAS et TOKO MARINE EUROPE SA
Mandataire : BEAC – SAS BEAH

Le conseil syndical de l'ASA a validé cette offre qui était conforme au cahier des charges. L'ASA a donc une assurance responsabilité civile du 1er janvier 2025 pour une durée de cinq ans.

MARCHE PUBLIC POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE

L'ASA est classée comme une structure « électro-intensive », consommant annuellement environ 8 millions de kWh pour alimenter ses 36 stations de pompage.

Pour assurer la fourniture et le transport de l'électricité, l'ASA est tenue de procéder à des appels d'offres. Un contrat a été attribué en 2021 pour la période 2022-2024. Les années 2022 et 2023 ont été caractérisées par des augmentations significatives des coûts de l'électricité, auxquelles l'ASA n'a pu échapper. Ces augmentations ont eu un impact direct sur le coût du m^3 d'eau vendu, nécessitant une révision à la hausse pour couvrir les factures énergétiques.

En 2024, les coûts de l'électricité sont revenus à des niveaux plus stables, permettant à l'ASA de réduire les tarifs du m^3 d'eau vendu à ses membres.

À la suite de cette expérience, l'ASA a fait appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour renouveler le contrat de fourniture et de transport d'électricité pour les

années 2025-2027. Le but de cet accompagnement a été de construire un appel d'offres permettant de sécuriser l'ASA face à de potentielles hausses futures des coûts énergétiques. Grâce à cette collaboration, l'ASA a conclu un marché public avec le fournisseur "Volterres", garantissant un prix fixe et stable pour l'électricité sur les 3 prochaines années. Cette stabilité des prix offre à l'ASA une bonne visibilité budgétaire, prévenant ainsi les fluctuations importantes des tarifs du m^3 d'eau.

BILAN DES PRELEVEMENTS D'EAU

CONTEXTE CLIMATIQUE

669 mm de précipitations ont été enregistrés à Carpentras en 2024. Cette valeur est supérieure à la moyenne de ces 10 dernières années, qui s'élève à 653 mm.

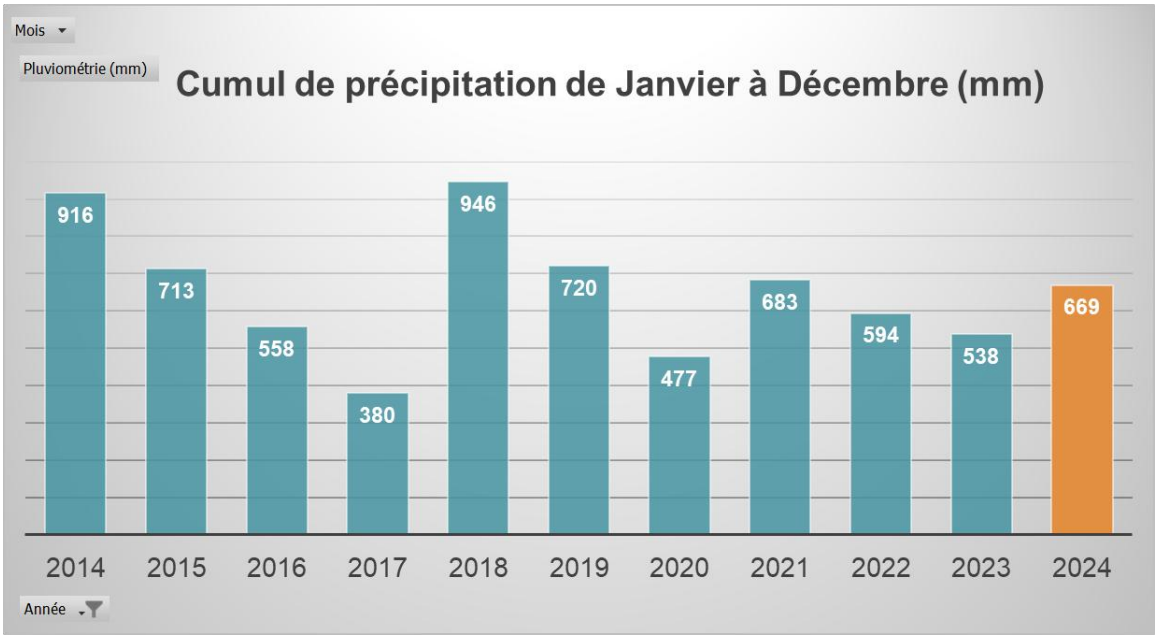

Le début d'année, jusqu'en mars, a été bien plus humide que la moyenne. Cette période enregistre un excédent en pluviométrie de 81% par rapport à la moyenne.

Le printemps est, quant à lui, plutôt dans la moyenne. Seul le mois d'avril enregistre un déficit de pluie, avec 23 mm relevé contre une moyenne 61 mm.

Les mois de juillet et aout présentent un cumul de pluie inférieur à la moyenne de près de 54%. C'est surtout le volume du mois d'aout qui vient abaisser le cumul avec seulement 3 mm enregistré.

A l'automne, en septembre et octobre, le cumul enregistré est supérieur à la moyenne d'environ 32%.

La tendance s'inverse pour novembre et décembre, où l'on enregistre un déficit de pluie de 77% par rapport à la moyenne.

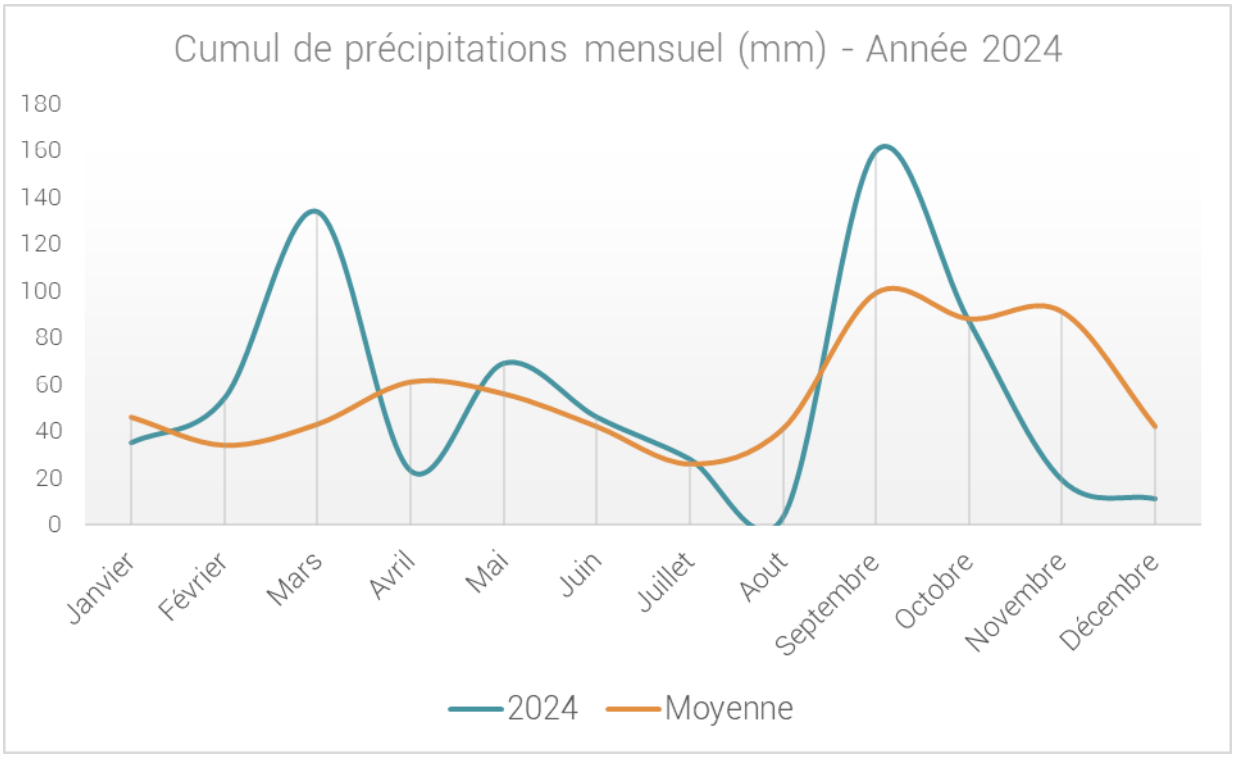

Toutes les données météorologiques présentées ci-dessus sont extraites des notes Climat'eau du site du CIRAME (http://www.agrometeo.fr/irrigation).

DURANCE

Le canal de Carpentras dispose d'un droit d'eau de 157 millions de m^3 en Durance de janvier à décembre, chaque année.

Le volume entrant dans le canal de Carpentras en 2024 a été de **80 137 600 m^3**. La moyenne de prélèvement annuelle étant de 70 288 610 m^3 depuis 2014.

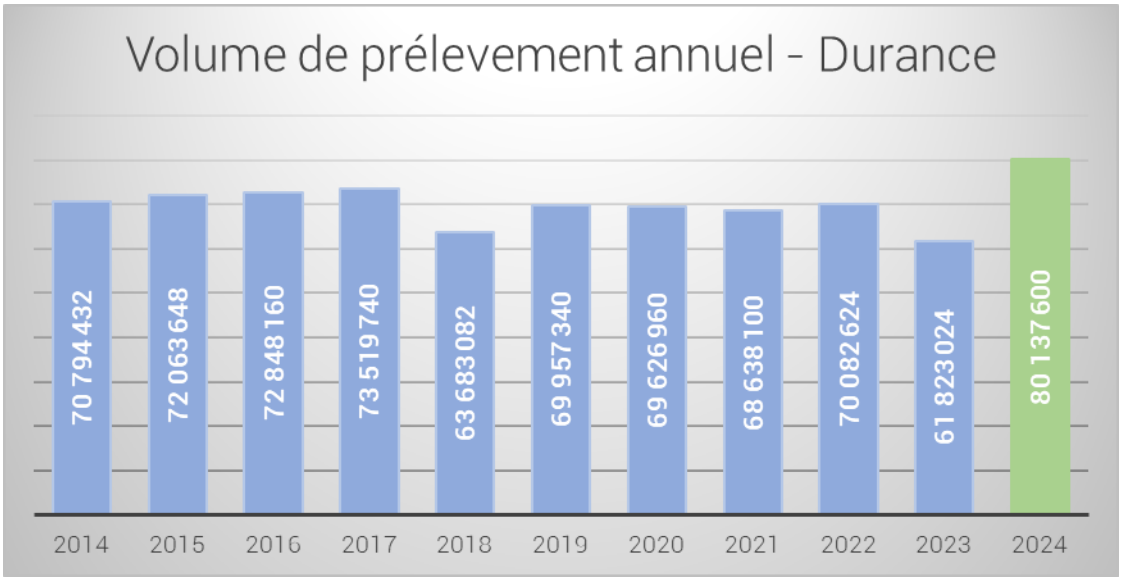

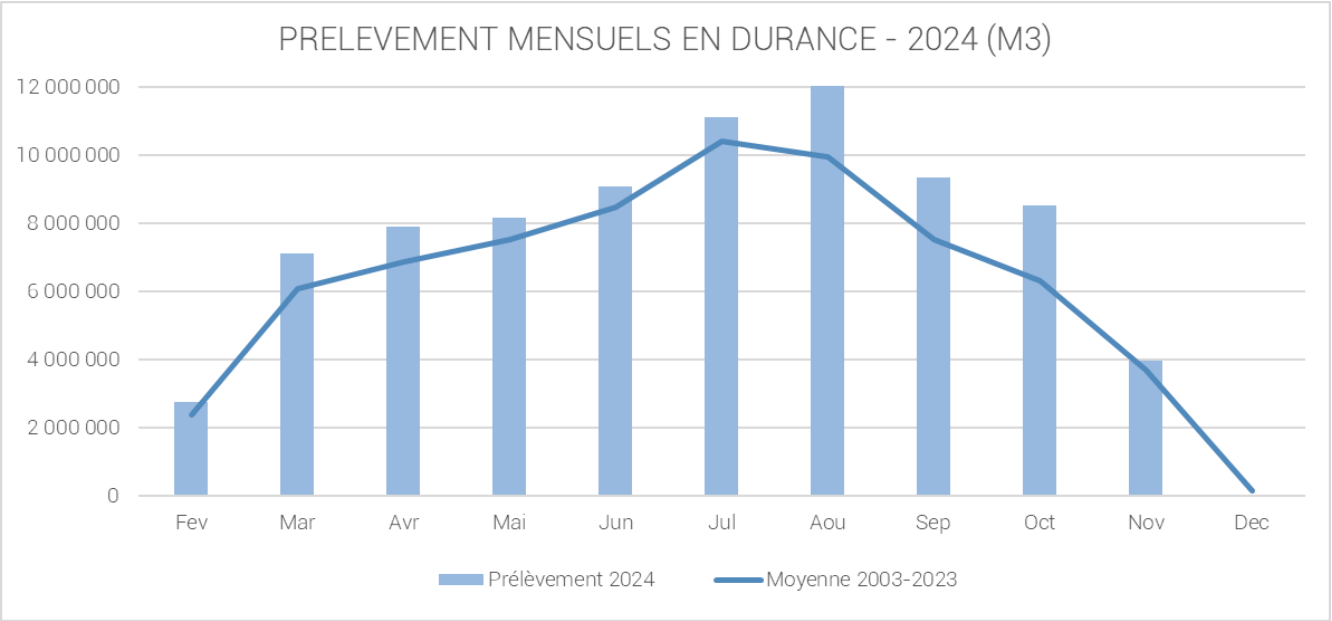

Les prélèvements mensuels ont été supérieurs à la moyenne 2003-2023 toute l'année. En moyenne, chaque mois, le prélèvement 2024 a été supérieur de 16% par rapport à la moyenne 2003-2023.

Pendant de nombreuses années, l'ASA du canal de Carpentras était lié via le canal de l'Union Luberon Sorgues Ventoux à EDF dans le cadre d'une convention sur les économies d'eau. Cette convention s'est achevée au 31 décembre 2023 et l'Union soutenu par le canal de Carpentras a considéré que les conditions de renouvellement de cette convention avec EDF n'étaient pas satisfaisantes pour nos structures. Depuis le 1er janvier 2024, le Canal de Carpentras n'est donc plus lié à cette convention sur les économies d'eau. Cette convention imposait des contraintes de gestion importantes sur nos prélèvements. En 2024, le personnel en charge de la régulation du grand canal a pu adopter une gestion plus souple facilitant la remise en eau et la distribution de l'eau sur l'ensemble du périmètre.

RHONE – SECTEUR PIOLENC

Le canal de Carpentras dispose d'un droit d'eau de 5.1 millions de m^3 d'eau dans le Rhône de janvier à décembre, chaque année, au niveau de la prise d'eau située à St Etienne des Sorts alimentant le secteur de Piolenc.

Le volume prélevé dans le Rhône en 2024 s'élève à **1 005 253 m^3**. La moyenne du prélèvement 2021-2023 est de 1 276 646 m^3. La moyenne est calculée seulement depuis 2021, car le réseau sur le secteur de Piolenc a fait l'objet d'une extension de réseau de 130 ha agricoles cette année-là. Cette opération a nécessairement généré une augmentation significative des prélèvements annuels, qui ne sont plus comparables avec les années précédentes.

L'année 2024 enregistre donc un prélèvement inférieur de 21 % par rapport à la moyenne annuelle de 2021 à 2023.

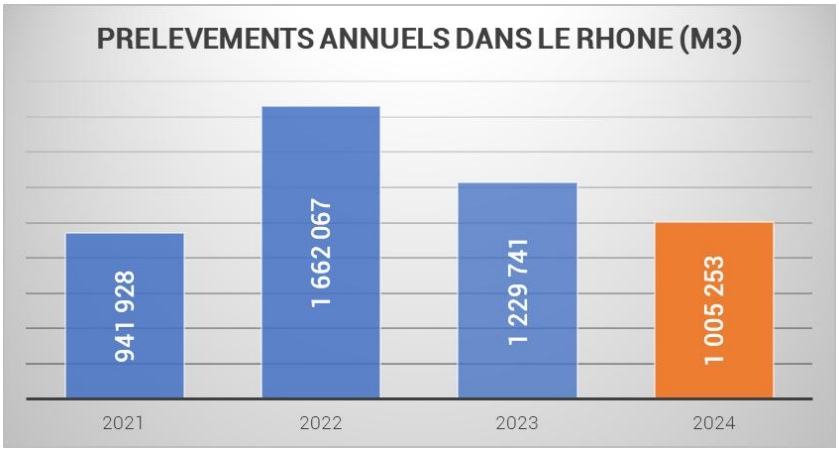

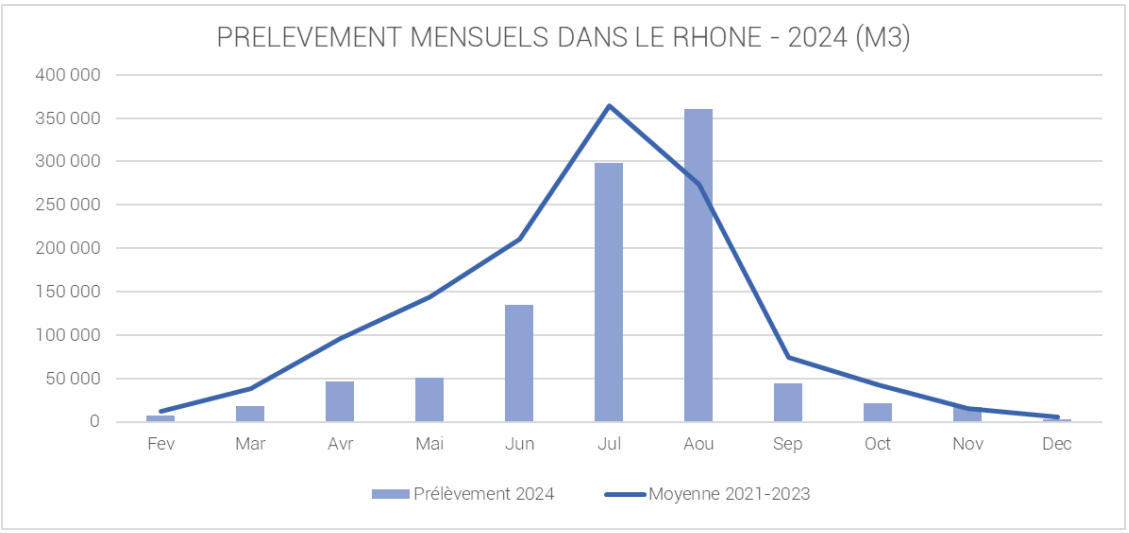

Les prélèvements 2024 ont été inférieurs à la moyenne 2021-2023 durant 10 mois, seuls les mois d'aout et novembre enregistrent des prélèvements supérieurs à la moyenne. Sur ces 10 mois, les prélèvements ont été inférieurs de 40.7% en moyenne. En aout les prélèvements de 2024, sont supérieurs de 32% et de 10.7% en novembre, par rapport à la moyenne 2021-2023. Ces prélèvements supérieurs sont liés aux baisses de précipitations observées ces 2 mois.

RHONE – SECTEUR GRANGE NEUVE

Le canal de Carpentras dispose d'un droit d'eau de 6 millions de m^3 d'eau dans le Rhône du 01 avril au 15 octobre, chaque année, au niveau de la prise d'eau située à Châteauneuf du Pape alimentant le secteur de Grange-Neuve.

Le volume prélevé dans le Rhône sur cette prise en 2024 s'élève à **4 564 419 m^3**. La moyenne de prélèvement annuel depuis 2020 s'élève à 3 982 898 m^3.
L'année 2024 enregistre donc un prélèvement supérieur de 14.6 % par rapport à la moyenne annuelle de 2020 à 2023. Cette augmentation s'explique, en partie, par la rénovation des groupes moteurs/pompes de la station de pompage, plus performantes que les précédentes.

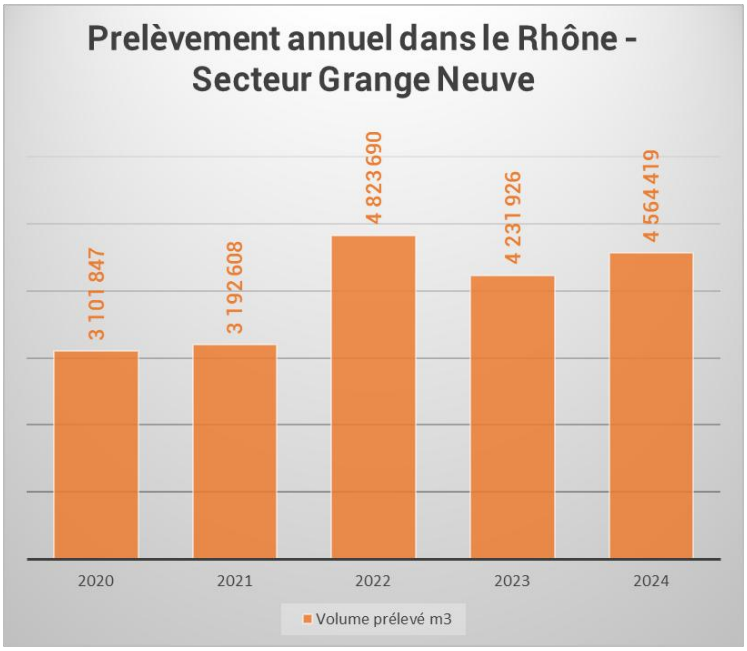

LE BILAN FINANCIER DE 2024

L'ASA du canal de Carpentras est un établissement public ayant pour comptable la Trésorerie de Monteux qui applique les règles générales de la comptabilité publique. Toutes les recettes et les dépenses doivent être prévues et autorisées par un acte administratif (le budget) qui est systématiquement transmis au préfet.

COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif présente les résultats comptables réels de l'exercice de l'année. Il est généralement réalisé en début d'année de l'année n+1 pour l'année n.

Section fonctionnement	Dépenses	5 579 218,72 €
	Recettes	6 208 757,65 €
	Résultat reporté année n-1	9 703 598,63 €
	Excédent de fonctionnement	10 333 137,56 €
Section investissement	Dépenses	2 727 507,73 €
	Recettes	3 264 341.31 €
	Résultat reporté n-1	5 132 243,50 €
	Déficit d'investissement	4 595.409,92 €

SECTION FONCTIONNEMENT

La section « fonctionnement » regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement habituel de l'ASA (entretien du réseau, charge de personnel, de gestion courante, …) et toutes les recettes liées à l'activité courante de l'ASA (essentiellement les redevances payées par les adhérents).

Recettes fonctionnement	Redevances syndicales 70685	5 065 899,18 €
	Travaux facturés 704	262 395,33 €
	Subventions et participations	364 319,24 €
	Locations, concessions, autres recettes diverses	74 514,33 €
	Atténuation de charges, produits financiers, quote-part subv invest, autres produits	441 629,57 €
	TOTAL RECETTES	6 208 757,65 €
Dépenses fonctionnement	Energie électrique	815 284,45 €
	Entretien des réseaux, stations, achats de pièces et bornes	1 052 192,50 €
	Frais de fonctionnement, fournitures, assurances	503 786,21 €
	Impôts et taxes	335 748,20 €
	Personnel	2 295 001,05 €
	Charges financières	42 863,08 €
	Amortissement des immo.	468 737,89 €
	Autres charges de gestion courantes, valeurs comptables des immo. fin. cédées, ch. exceptionnelles	65 605,34 €
	TOTAL DEPENSES	5 579 218,72 €

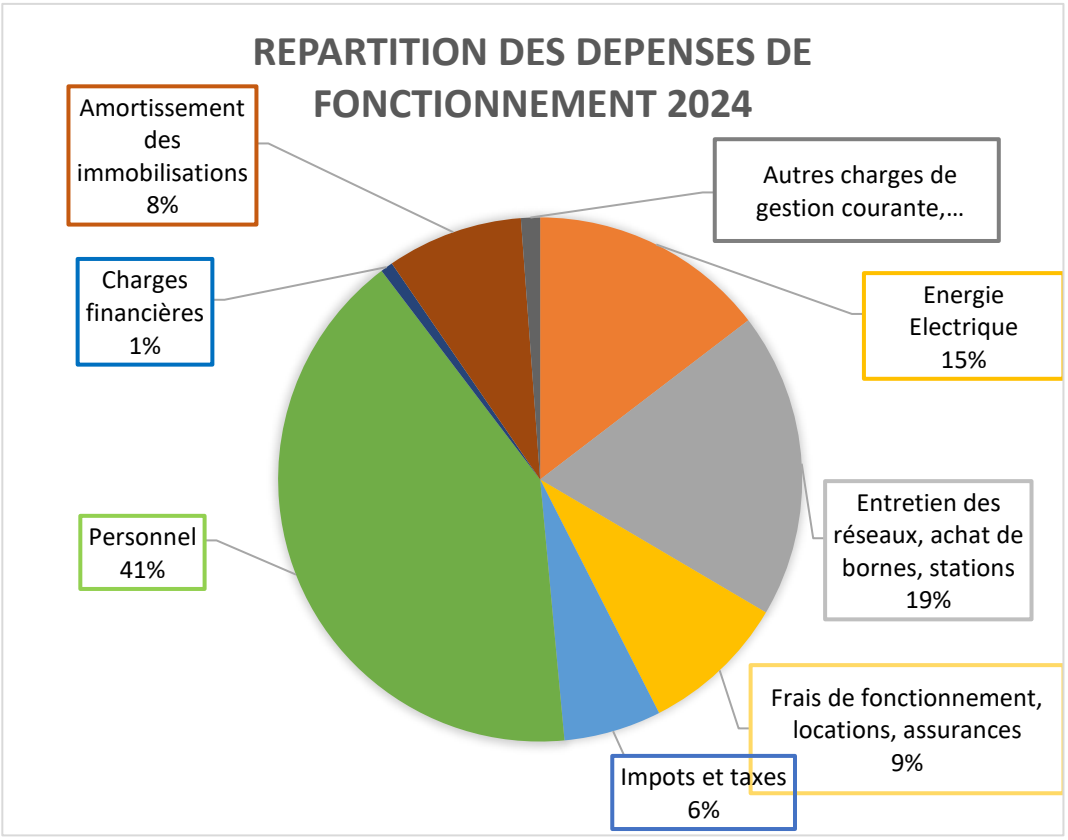
REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024
Amortissement des immobilisations 8%
Autres charges de gestion courante,…
Charges financières 1%
Energie Electrique 15%
Entretien des réseaux, achat de bornes, stations 19%
Personnel 41%
Frais de fonctionnement, locations, assurances 9%
Impots et taxes 6%

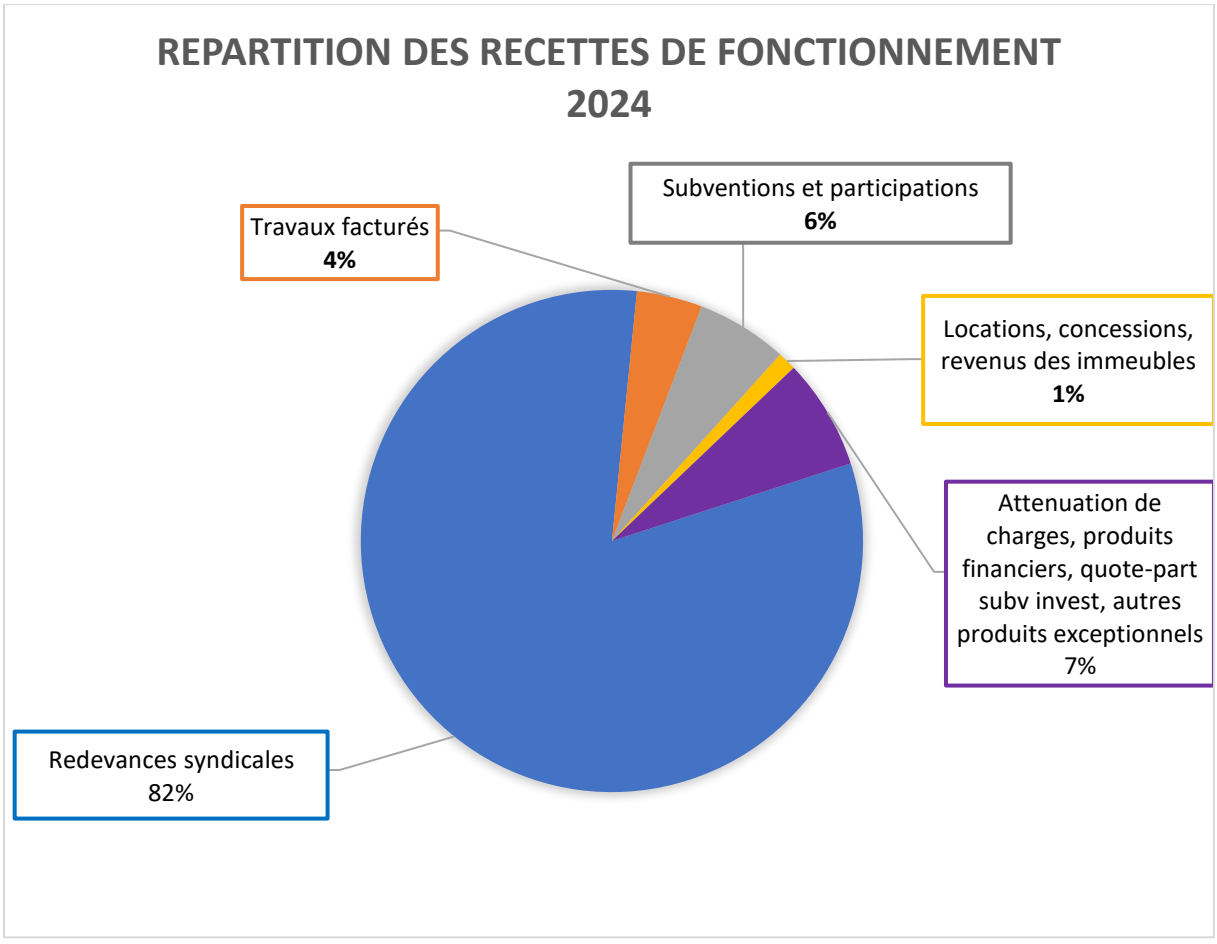
REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024
Subventions et participations 6%
Travaux facturés 4%
Locations, concessions, revenus des immeubles 1%
Attenuation de charges, produits financiers, quote-part subv invest, autres produits exceptionnels 7%
Redevances syndicales 82%

L'ensemble des dépenses de fonctionnement est stable par rapport à l'année 2023. Concernant le chapitre des charges à caractère général, les charges sont en baisse de 14% par rapport à l'année 2023. Cette baisse est essentiellement liée à la baisse de la facture énergétique du canal avec un retour en 2024 à des prix un peu plus abordables qu'en 2022 et 2023. L'énergie ne représente plus que 15 % des dépenses alors qu'elle représentait 25% des dépenses en 2023.

Les frais de personnel ont sensiblement augmenté en 2024 du fait essentiellement de charges exceptionnelles : indemnité chômage, rattrapage de cotisation MSA, départs retraites, primes soumis à charge, revalorisation des grilles. Les frais salariaux devraient se stabiliser en 2025.

Les recettes globales de fonctionnement sont en baisse de 7.6% par rapport à 2023. Elles passent de 6 681 347.42€ en 2023 à 6 208 757.65€ en 2024.
Les recettes proviennent à 82% du rôle au chapitre 70.
Les autres recettes proviennent de subventions sur quelques postes comme le contrat de canal et de subventions via des conventions comme la participation des communes à la commission intercommunale.

SECTION INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comportent les frais des travaux réalisés par l'ASA (sécurisation, modernisation, extension, …), des achats importants ainsi que le remboursement des emprunts. Les recettes de la section investissement sont essentiellement les emprunts et les subventions publiques obtenues pour la réalisation des travaux.

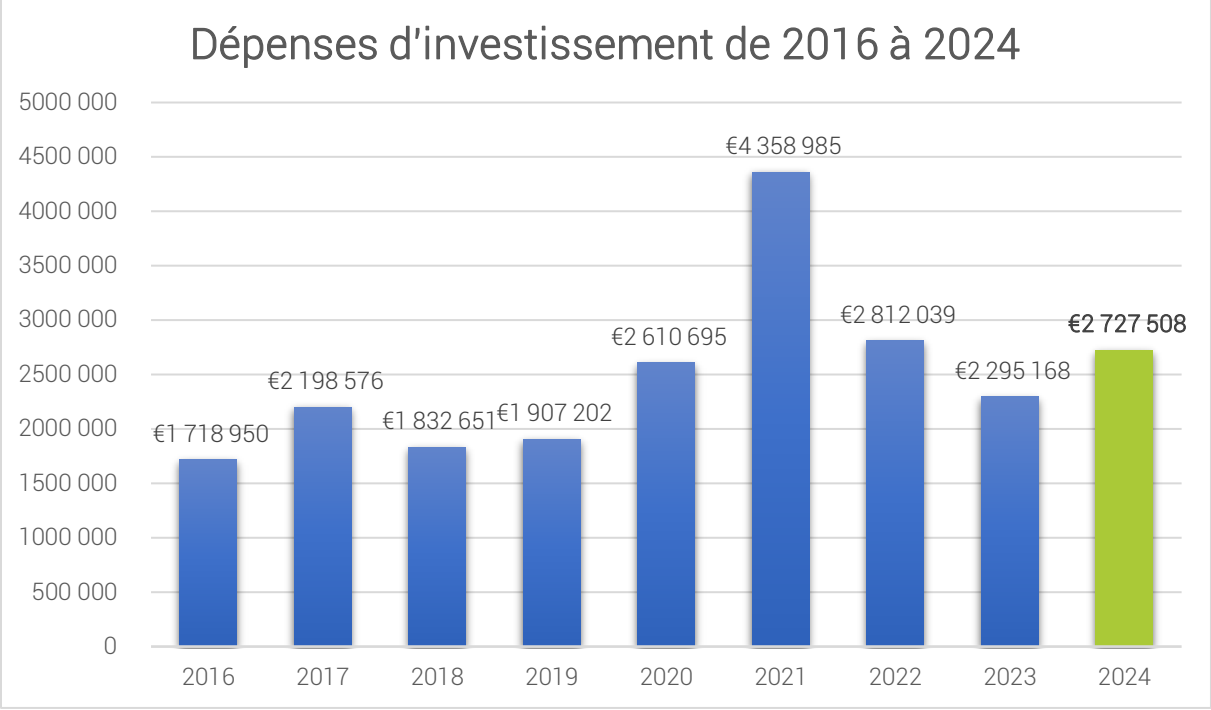

Les investissements de l'ASA sont depuis 8 ans, particulièrement liés au fond de subvention européen, agricole, le FEADER. Ce fond de subvention fonctionne via un système d'appels à projet auquel l'ASA peut répondre. En 2024, le canal a réalisé la dernière opération validée par le FEADER dans le cadre de sa programmation 2016 – 2022. Il s'agit du projet de densification du réseau sur un secteur à cheval sur 3 communes : Carpentras, Caromb et Mazan, qui s'élève à 730 395.84€. Les opérations de sécurisation du canal principal et de réhabilitation des stations de pompages constituent le deuxième volet le plus important de dépenses d'investissement. L'ensemble de ces opérations sont précisées dans le bilan technique de ce rapport.

En 2022 et 2023, les appels à projet des fonds européens se sont arrêtés. Un appel à projet concernant la nouvelle programmation FEADER 2023-2027 a été ouvert en juillet 2024 ce qui a permis à l'ASA de déposer deux projets de modernisation. Ces deux projets ont été validés et pourront être mis en œuvre au cours des hivers 2025-2026 et 2026-2027.

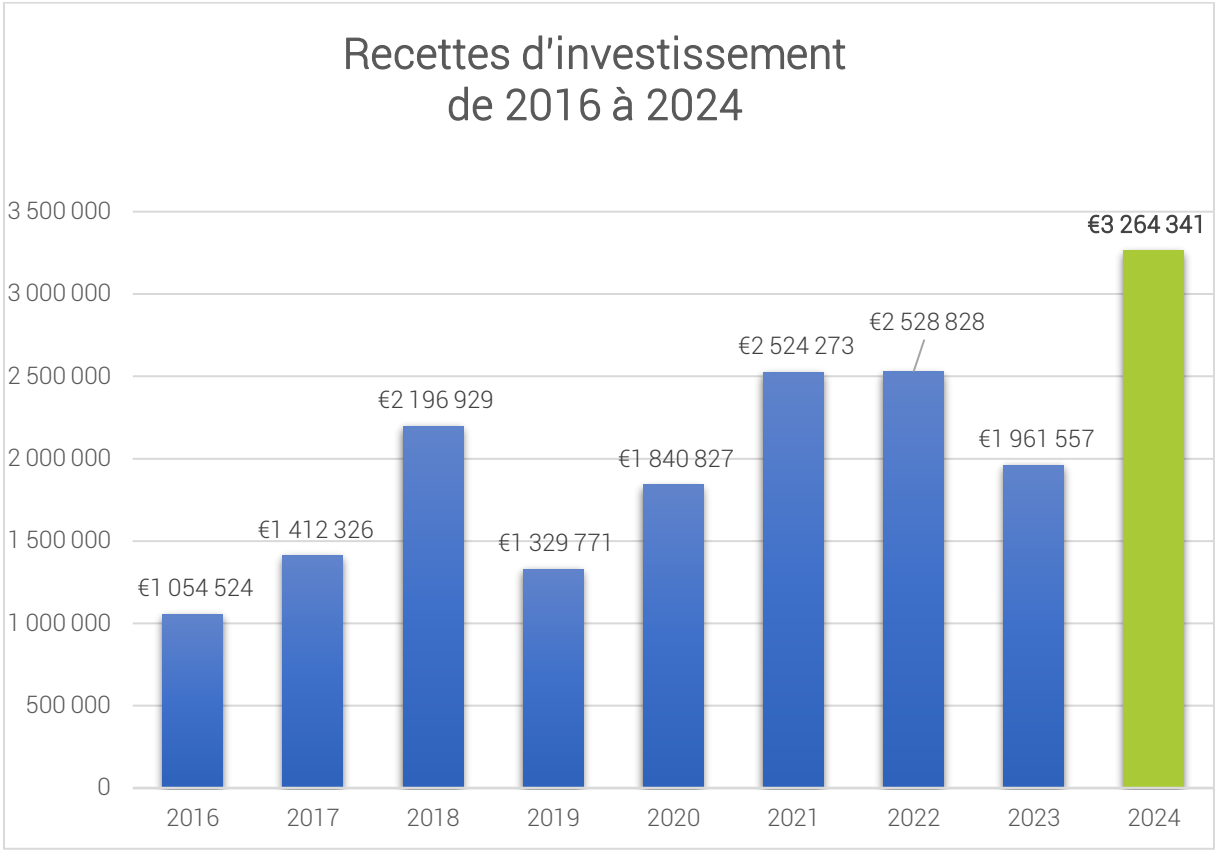

Les recettes de la section investissement sont essentiellement les emprunts et les subventions publiques obtenues pour la réalisation des travaux. En 2024, elles s'élèvent à 3 264 341 € HT.

La hausse des recettes d'investissement qui caractérise l'année 2024 s'explique par le début de versement de subventions en attente depuis parfois 4 ans, notamment en

provenance du Conseil Régional PACA et du FEADER. En 2025, le versement du solde des subventions attendues sur de nombreux projets devraient se poursuivre.

Un emprunt de 475 000 € a été débloqué au prêt du crédit agricole au cours de l'année 2024 pour financer la part d'autofinancement du 7 projets :

- Densification du réseau Terrasses du Ventoux St pierre de Vassols
- Modernisation de la station St Philippe HS
- Pose de bornes avec compteurs Aubignan/Beaumes
- Modernisation filiole Dampeine Monteux
- Modernisation Quartier la Crosette Monteux
- Densification du réseau sous pression Sérignan
- Sécurisation du Canal 2ème tranche

La réception d'une partie des subventions en attente permet de clôturer la section d'investissement en excédent sur l'exercice 2024 de 536 833.58 €
Cet excèdent vient diminuer le déficit reporté pour atteindre un déficit global de clôture sur la section d'investissement de 4 595 409.92 € (5 132 243.50 € en 2023).

MONTANT DE LA DETTE

Le niveau de la dette oscille depuis 10 ans entre 1.5 millions et 2 millions d'euros.

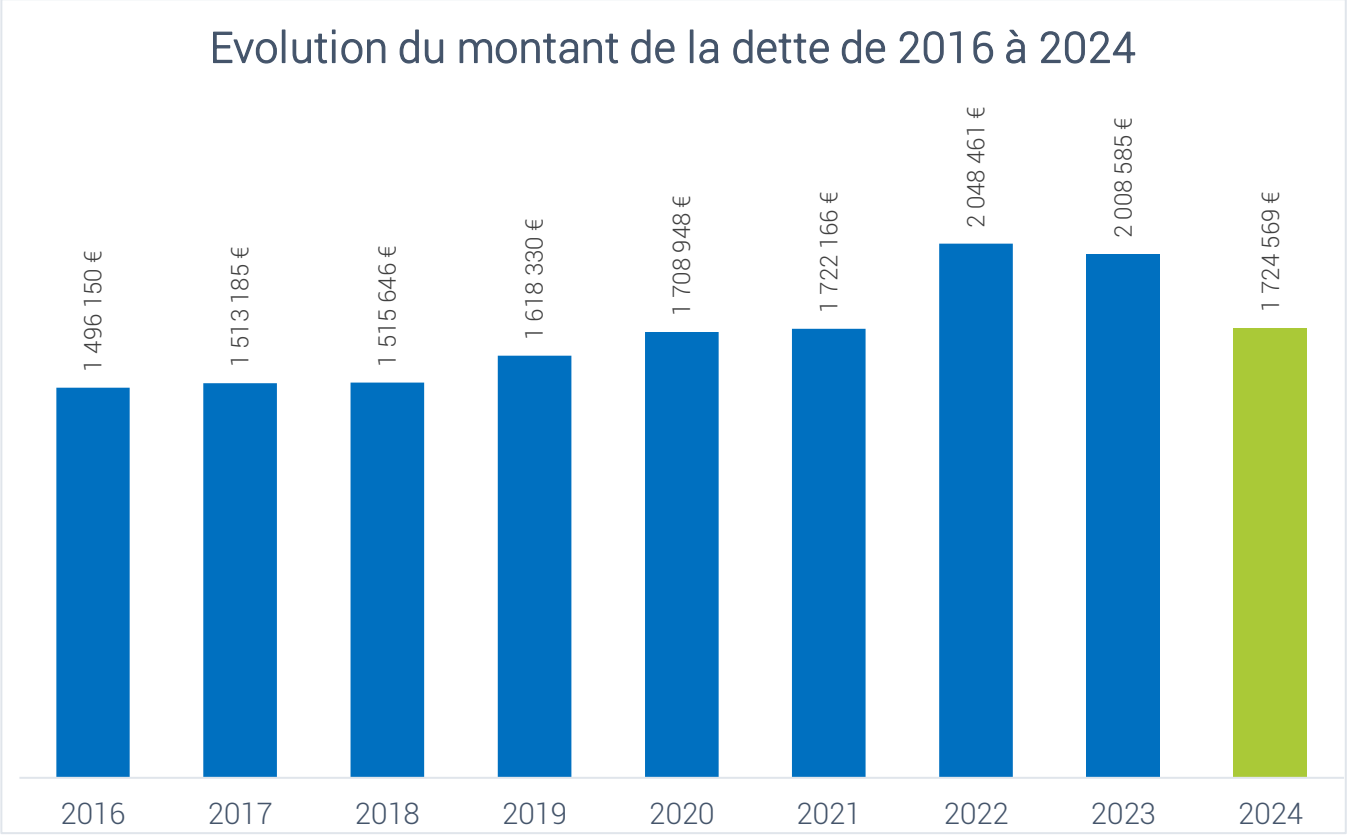

Au 1er janvier 2024, l'ASA avait un montant total de dette (capital + intérêts) de 1 724 569€. En 2023, l'ASA n'a en effet contracté aucun emprunt. Le montant de la dette a donc baissé de 14%.
Au cours de l'année 2024, un emprunt de 475 000 € au crédit agricole a été réalisé pour financer la part d'autofinancement de diverses opérations d'investissement : Modernisation de la station de pompage St Philippe, Pose de Bornes avec compteurs, densification du réseau à Sérignan, Sécurisation du Canal 2ème tranche, modernisation Filiole Dampeine et du quartier de la Crosette à Monteux.

Cet emprunt sera visible dans le tableau d'évolution de la dette au 1er janvier 2025.
La capacité de désendettement du canal est estimée à 2.5 ans.

LES PROJETS PHARES DE 2024

SECURISATION DU CANAL

Il s'agit des travaux permettant de renforcer et pérenniser les ouvrages gravitaires et minimiser les risques de dommages sur les biens et les personnes. Ils consistent à bétonner des portions de berges et de radier du canal et sont réalisés chaque année pendant la période de chômage.

Les travaux de sécurisation de l'hiver 2023-2024 ont été réalisés de novembre 2023 à février 2024.

Un 1er appel d'offre pour la fourniture et le transport de béton a été lancé en octobre 2023. C'est l'entreprise CEMEX BETON SUD-EST qui a été sélectionnée pour un montant de 81 046 € HT. Les travaux ont permis de cuveler plus de 850 m sur les communes de Beaumes de Venise et Jonquières.

Un 2ème appel d'offre pour des travaux de sécurisation du canal principal a été lancé en octobre 2023. C'est l'entreprise COLAS France-SRMV qui a été sélectionnée pour un montant de 77 995 € HT. Les travaux ont permis de cuveler plus de 120 ml de canal principal sur la commune d'Aubignan.

Un 3ème appel d'offre pour des travaux de sécurisation du canal principal a été lancé en novembre 2023. C'est l'entreprise COLAS France-SRMV qui a été sélectionnée pour un montant de 117 388 € HT. Les travaux ont permis de cuveler plus de 235 ml de canal principal sur les communes de Velleron et de l'Isle sur la Sorgue.

Le Département de Vaucluse a participé financièrement à la réalisation de ces travaux, à hauteur de 46% et les collectivités concernées ont participées à hauteur de 3%.

DENSIFICATION DU RESEAU SOUS PRESSION

Il s'agit des travaux permettant de desservir de nouveaux secteurs agricoles sur un secteur définit qui sont en demande d'accès à l'eau du canal. Les travaux consistent à étendre le réseau de canalisations sous pression.

Densification du réseau sous pression - Communes de Carpentras / Serres / Caromb / Mazan

Des demandes en eau de secteurs agricoles ont été relevés pour plus de 105 hectares autour du quartier des Fontainiers sur la commune de Carpentras. Ce secteur est limitrophe des communes de Caromb et Mazan.

Un appel d'offre pour la réalisation des travaux a été publié du 07/11/2023 au 04/12/2023. C'est le groupement d'entreprise DALL'AGNOLA/TEYSSIER qui a remporté le marché pour un montant de 646 134 € HT. Les travaux ont consisté à se raccorder sur le réseau sous pression existant à proximité pour l'étendre sur le secteur concerné.
La réalisation de ce projet de modernisation a permis d'installer :
- 6.3 km de canalisations
- 39 branchements

Le projet a été financé à hauteur de 80% par le FEADER (42%) et la Région PACA (38%).

MODERNISATION DU RESEAU GRAVITAIRE

Il s'agit des travaux permettant de desservir sous pression un secteur dont le mode de desserte initial est gravitaire. L'objectif est de répondre aux attentes des irrigants et d'économiser des volumes d'eau.

L'ASA a pour projet de moderniser la totalité de la commune de Sarrians, soit plus de 1000 ha et 90 km de canaux. Une étude de diagnostic a été réalisée en 2021 pour identifier les possibilités techniques de ce projet.

En 2023 et 2024, l'ASA s'est faite accompagner de BRLi en tant qu'AMO (assistant à maitrise d'ouvrage) pour étudier les aspects règlementaires au regard du code de l'environnement de ce type de projet. Une étude de pré-diagnostic a été réalisée au printemps 2024 et un dossier au cas par cas a été déposé auprès des services de l'Etat en octobre 2024, pour savoir si le projet devait être soumis à évaluation environnementale. Après instruction de ce dossier, la DREAL PACA a pris un arrêté stipulant que ce projet n'était pas soumis à évaluation environnementale.
La mission de l'AMO et l'étude des aspects réglementaires s'est donc achevée à la suite de cette décision.

Ces études et l'accompagnement par BRLi se sont chiffrées à 22 160 € HT. Elles ont été financées par le Département de Vaucluse (15%), la Région PACA (20%) et l'Agence de l'eau RMC (45%).

ETUDES

En amont de la réalisation de certains projets, il est nécessaire de mener des études préalables permettant d'analyser les aspects techniques et financiers de ces projets. La plupart du temps, la réalisation de ces études est confiée à des bureau d'études spécialisées.

Etude de diagnostic structurel de l'aqueduc de Galas

L'aqueduc de Galas situé à Fontaine de Vaucluse et permettant au canal de traverser la Sorgue, est l'ouvrage le plus imposant de l'ASA.

Un appel d'offre a été lancé pour la réalisation de l'étude de diagnostic. C'est le groupement d'entreprise RL&Associé et SETEC qui ont remporté le marché pour un montant de 48 970 € HT.

L'étude lancée en 2023, s'est achevée au printemps 2024. Elle a eu pour objectif d'étudier l'état général de l'ouvrage, d'identifier les éventuels désordres, les caractériser et proposer un plan des travaux nécessaires pour les années à venir.

Les conclusions de l'étude mettent en évidence que l'ouvrage est en bon état structurel et ne présente pas de désordres inquiétants. Un plan de maintenance, avec les dépenses associées, a été élaboré pour assurer son entretien sur les années à venir.

Une autre partie de l'étude concernait l'analyse de la sécurisation du garde-corps en place, en raison de l'attractivité et de la fréquentation par le grand public de l'ouvrage. En effet, l'aqueduc est très fréquenté par le public, il contribue ainsi à la valorisation touristique du territoire. Les élus de l'ASA ne souhaitent pas que ce soient les adhérents de l'ASA et l'agriculture qui assument la responsabilité et le cout de cette valorisation récréative qui bénéficie au territoire.
L'étude a mis en évidence que l'aqueduc étant classé aux MH (monuments historiques), il n'existe pas de normes de sécurité à respecter, afin de rester conforme à l'ouvrage d'origine. Quelques propositions de sécurisation complémentaires ont été proposés. L'ASA s'est rapprochée de la commune de Fontaine de Vaucluse, de la communauté de communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse et du Département de Vaucluse pour partager les résultats de cette analyse et étudier avec eux, les possibilités de partage de responsabilités pour l'accès au public. Des discussions sont en cours sur ce sujet. Sans consensus trouvé, l'accès à l'aqueduc sera fermé prochainement.

Cette étude a été financée par le Département de Vaucluse (40%) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC, 34%).

NOUVEAUX LOCAUX

Le projet de nouveaux locaux est né du constat d'une inadaptation des locaux techniques et administratifs aux besoins actuels de l'ASA. En effet, le personnel de bureau a augmenté ces vingt dernières années. Les locaux administratifs sont aujourd'hui trop petits et vieillissants. Concernant le local technique situé à Loriol du Comtat, il est très éloigné du siège et extrêmement sommaire : pas de vestiaire ni de chauffage, atelier rudimentaire, …

L'achat d'un terrain avec construction de locaux neufs est la voie qui a été choisie en 2019 par le conseil syndical de l'époque. En effet, l'achat d'une parcelle du syndicat Rhône Ventoux est l'option la moins onéreuse pour l'ASA car le prix proposé en 2019 et qui reste à confirmer aujourd'hui était de 40 000€ pour 6000 m².

Après un appel d'offre, un marché de maitrise d'œuvre a été attribué en 2019 à l'Atelier OSTRAKA. Ce bureau d'architecte a travaillé à l'élaboration du permis mais l'ASA a rapidement rencontré un problème de classement au PLU de la commune de Carpentras de la parcelle à construire.
Ainsi, le canal de Carpentras est en attente depuis 2022 de la mise en place d'un STECAL (Secteur de Taille et de Capacité Limitée) sur la parcelle d'implantation des nouveaux locaux. La validation du STECAL est liée à l'approbation du PLU de Carpentras qui sera approuvé par le conseil municipal de la commune fin avril – début mai 2025.

Dès que la PLU de la commune de Carpentras sera validé, l'ASA pourra finaliser l'achat du terrain avec le syndicat Rhône Ventoux et déposer ensuite un permis de construire.

PROJET HPR

Le projet HPR signifie : Haut de Provence Rhodanienne. Ce projet a pour objectif de substituer les prélèvements d'eau dans les ressources locales (nappes souterraines, Ouvèze, Aygues, …) par l'eau du Rhône, dans le nord du Vaucluse et le Sud de la Drome.

Le Projet « Hauts de Provence Rhodanienne » a pour objectif de sécuriser la ressource en eau sur le Nord Vaucluse et le Sud Drôme en substituant les ressources locales et en étendant les surfaces irrigables pour faciliter l'adaptation de l'agriculture au changement climatique.

En 2023, le canal de Carpentras et le Syndicat d'Irrigation Drômois (SID) se sont conjointement portés maitre d'ouvrage pour porter une étude de préfiguration et recruter un chargé de mission pour animer cette étude. L'étude et le poste ont été subventionnés à 90% par 7 financeurs (Etat, Région PACA et AURA, Département 84 et 26, Agence de l'eau RMC, CNR)

En 2024 l'étude de préfiguration a proposé plusieurs scénarios proposant la desserte de 19 000 à 42 000 ha.

L'étude économique a permis de comparer ces scénarios entre eux et avec un scénario de référence sans projet.
Ce scénario de référence montre que sur une durée de 40 ans, tenant compte des effets attendus du changement climatique, l'absence de projet et donc d'accès sécurisé à l'eau, provoquera un repli agricole très important avec une baisse drastique de la production. Toutes les configurations du projet étudiées permettent de limiter l'impact économique pour l'agriculture. Le gain économique global pour le territoire est dans tous les cas, supérieur au coût de l'investissement.
L'étude a enfin abordé la récupération des coûts c'est-à-dire l'évaluation du coût du service pour les usagers. Le taux de subvention et les taux d'emprunt sont les variables dont l'impact est le plus fort. L'équilibre financier du projet est également influencé par le volume de l'investissement et le décalage entre la réalisation des premières tranches et le raccordement de l'ensemble des usagers lequel engendre des frais financiers importants.

Les rapports d'études, les comptes rendus de COTECH et COPIL et de nombreuses archives sont disponibles sur le site www.projethpr.fr

La poursuite du projet reposera sur la recherche de solutions visant à maximiser et sécuriser les sources de financement. Elle impliquera également de réduire le décalage entre les investissements engagés et les raccordements effectifs, afin de limiter le portage financier et de maîtriser les risques supportés par les porteurs de projet.

COMMUNICATION

En 2024, l'ASA a continué la publication de son magazine O'COURANT avec l'édition n°4 qui a été publié en septembre 2024. Ce magazine relate l'année 2023 et les principales actualités de 2024.

À la suite de la fusion avec l'ASA de Grange-Neuve, une nouvelle plaquette de présentation de l'ASA a été réalisée afin de mettre à jour les informations de l'ASA et les chiffres clés. La nouvelle plaquette a été finalisée et publiée (version papier et numérique) au printemps 2024.